



Contrat de qualification de 21 mois

Par **pixiedadoo**, le **12/05/2012 à 14:22**

Bonjour,j ai subi une operation pour une tumeur au cerveau actuellement j ai une reprise d activites en mi temps therapeutique mes la societe ou je travaille ne me trouve pas de place actuellement qui va me payer les jours ou je ne travaille pas

Par **pat76**, le **12/05/2012 à 17:14**

BonjourrrrrVous avez une visite médicale de reprise à la médecine du travail et le médecin du travail a décidé que vous deviez êtes en mi-temps thérapeutique?rrrrL'employeur devra vous payer votre salaire si il ne met pas en place un poste indiqué par le médecin du travail et cela même si vous devez resté chez vous.

Par **pixiedadoo**, le **13/05/2012 à 11:50**

merci du renseignement